



**INOBAT**  
**Organisation d'intérêt pour l'élimination des piles**

---

**Rapport sur l'activité 2014**

**Table des matières**

<b>1. Tour d'horizon des activités d'INOBAT</b>	<b>3</b>
<b>2. Ventes de piles en 2014</b>	<b>6</b>
2.1 Piles soumises à taxe	9
2.2 Piles industrielles soumises à taxe	12
2.3 Batteries automobiles et piles industrielles non soumises à taxe	14
2.4 Taux de récupération des piles entre janvier 2014 et décembre 2014	15
<b>3. Récupération des piles usagées</b>	<b>16</b>
<b>4. Collecte et transport</b>	<b>17</b>
<b>5. Activités des organes</b>	<b>18</b>
5.1 Assemblée générale	18
5.2 Administration	18
5.3 Groupes de travail	19
5.4 Secrétariat	19
<b>6. TEA et contribution de recyclage</b>	<b>21</b>
<b>7. Commentaires aux comptes annuels</b>	<b>22</b>
7.1 Remarques préliminaires	22
7.2 Bilan	23
7.3 Compte du fonds	23
Comptes annuels : bilan, compte du fonds, compte de l'administration	25 – 26
<b>8. Annexe</b>	<b>27</b>
8.1 Liste des membres	27
8.2 Composition de l'administration	31
8.3 Secrétariat	32
8.4 Organe de révision	32
8.5 Autorité de surveillance	32

## 1. Tour d'horizon des activités d'INOBAT au cours de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, toutes les piles sont soumises à déclaration et à taxation obligatoire, indépendamment de leur poids, conformément à l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim), annexe 2.15. Elles sont subdivisées en piles portables, piles industrielles et batteries automobiles. La nouvelle ordonnance prévoit que les entreprises mettant en circulation des piles industrielles et des batteries automobiles puissent, sur demande, être exemptées de la taxe, mais non de l'obligation de déclarer. Pour cela, elles doivent être à même d'assurer l'élimination des piles dans le respect de l'environnement et couvrir l'intégralité des coûts qui en résultent, dans le cadre d'une solution sectorielle ou en raison de la situation particulière d'un marché. Ces entreprises déclarent leurs ventes à INOBAT et paient, en lieu et place de la taxe, une contribution aux frais pour des activités clairement définies qu'INOBAT effectue pour les entreprises exemptées de la taxe.

**Mise en œuvre de l'ORRChim**

Avec l'extension du domaine d'application de la taxe et de la déclaration obligatoire, le nombre d'entreprises devant déclarer leurs ventes de piles à INOBAT a continué d'augmenter. Ainsi, INOBAT comptait, en 2014, environ 600 entreprises soumises à déclaration obligatoire, dans le courant de l'année.

**Environ 600 entreprises enregistrées**

L'affiliation à la coopérative de droit privé est facultative et gratuite. L'objectif d'INOBAT est de pouvoir représenter, à travers ses membres, une part la plus élevée possible du marché des piles soumises à taxe. Au 31.12.2014, INOBAT comptait 130 entreprises membres, qui représentent environ 90% du marché des piles.

**130 membres**

En raison de l'utilisation accrue de piles au lithium dans divers appareils, la collecte et le transport de ces piles représentent un thème important pour INOBAT. Cela, en raison de la densité d'énergie élevée pouvant encore être contenue dans des piles presque vides. Cette particularité augmente considérablement le risque d'incendie pour les piles au lithium usagées. Afin de maîtriser ce risque, INOBAT met à disposition des boîtes de sécurité spéciales pour le transport des piles au lithium.

**Piles au lithium**

Depuis 2012, la population est invitée à rapporter les piles usagées à travers la campagne « Battery-Man ». Cette campagne a été poursuivie en 2014 en collaboration avec l'entreprise Polyconsult AG, à Berne, et deux nouveaux spots TV ont été réalisés. Le premier a été diffusé en 2014 à la télévision sur plusieurs chaînes et dans toutes les régions linguistiques de Suisse.

**Communication**

**Spots TV / campagne d'affiches**

Cette mesure a été accompagnée par une campagne d'affiches à l'échelle nationale avec l'appel « Rapportez vos piles usagées ». Ces affiches ont été placées à proximité de gares et de grands centres commerciaux.

En 2014, INOBAT a réalisé un projet à l'échelle de la Suisse en collaboration avec les écoles HSK (Heimatliche Sprache und Kultur). En complément à l'enseignement de l'école primaire, les écoles HSK proposent une offre dans de nombreuses langues. Dans cet enseignement, des enfants et des adolescents bilingues étendent leurs compétences dans leur langue maternelle. Parallèlement, ils acquièrent des connaissances sur leur culture d'origine ou, dans le cas de ce projet, sur la nécessité de rapporter les piles usagées. Durant l'année sous revue, plusieurs enseignantes et enseignants ont été formés sur le recyclage des piles. Ceux-ci ont, à leur tour, transmis leurs connaissances aux élèves individuellement et de manière ludique, dans le cadre des cours.

#### *Projets*

Par ailleurs, plusieurs projets de moindre envergure, destinés à augmenter le taux de récupération, ont été soutenus financièrement et suivis, sur la base de demandes. Lorsque le projet est trop fortement axé sur les intérêts propres de l'auteur de la demande, INOBAT n'accorde pas de soutien financier.

INOBAT, en collaboration avec Batrech Industrie AG, a mandaté l'EMPA (Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche) pour l'établissement d'un écobilan des piles. Dans ce cadre, il s'agit d'étudier les aspects flux de quantités, substances polluantes et énergie pour les piles les plus importantes en termes de quantité. Les résultats doivent être disponibles en 2015.

#### *Ecobilan*

Les conseils aux communes, qui ont jusqu'ici été assurés par les équipes de l'Infobus, sont réalisés depuis l'année sous revue en collaboration avec VetroSwiss (recyclage du verre). Dans ce but, les deux organisations disposent de conseillers pour la Suisse alémanique et la Suisse romande. Les deux organisations peuvent ainsi mobiliser des synergies et réduire les coûts des conseils.

#### *Conseils aux communes pour l'augmentation du taux de récupération*

Le canton du Tessin possède ses propres dispositions cantonales, qui imposent aux communes l'obligation légale de collecter les piles et accumulateurs usagés. Il dispose par conséquent également d'un réseau de points de collecte très dense. INOBAT ne propose donc pas de conseils aux communes dans le canton du Tessin, mais soutient sur demande des projets contribuant à augmenter le taux de retour des piles.

#### *Tessin 2014*

INOBAT soutient dès le début l'organisation de formation professionnelle R-Suisse ; elle l'a fait financièrement durant la phase initiale et le fait à travers un soutien en personnel dans les organes et la formation des jeunes, depuis que l'association est dans les « chiffres noirs ». Dans la perspective de la nouvelle période contractuelle, INOBAT et l'OFEV ont décidé, à l'époque, qu'INOBAT devait continuer, avec Swiss Recycling, de soutenir l'organisation de formation professionnelle.

#### *Formation*

#### **Profil professionnel de recycleuse / recycleur**

En 2014, les premiers spécialistes de cette nouvelle formation ont pu recevoir leur titre de recycleuse / recycleur professionnel. Pour cela, les titulaires ont passé avec succès un examen fédéral de fin d'apprentissage.

INOBAT a développé des moyens pédagogiques en collaboration avec des pédagogues. Jusqu'ici, elle mettait ces moyens à disposition des élèves de toutes les classes d'âge. Ces modules portent sur l'ensemble du cycle de vie des piles, avec un accent particulier sur le recyclage. Aussi bien les moyens pédagogiques que les supports de cours destinés aux enseignants sont disponibles sur le site Internet d'INOBAT. Durant l'année sous revue, l'organisation faîtière Swiss Recycling a développé un moyen pédagogique pour les cycles 1 – 3 (sur la base du Lehrplan 21), en collaboration avec Kick. Une grande partie est consacrée aux piles, à leur mode de fonctionnement et à l'importance du recyclage. Ce matériel peut être téléchargé sur le site Internet d'INOBAT.

### **Modules pédagogiques pour les écoles**

La prise en charge des piles usagées aux points de collecte est gratuite pour les points de collecte. INOBAT continue de verser des indemnités de transport à partir d'une certaine quantité. Ce système a également fait ses preuves durant l'année sous revue. L'indemnité de transport en fonction des quantités et des prestations est également toujours appréciée par les transporteurs qualifiés d'INOBAT. La majorité d'entre eux la trouvent équitable et transparente. Le réseau des transporteurs qualifiés de piles et d'accumulateurs usagés compte une quarantaine d'entreprises et de sociétés partenaires. Celles-ci sont publiées sur notre site Internet et peuvent être contactées directement par les points de collecte.

### **Collecte et transport**

**Le système d'INOBAT est toujours aussi efficace**

Les prix du carburant pour le transport des piles usagées ont légèrement baissé durant l'année sous revue. La redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) est restée inchangée. INOBAT a malgré tout décidé de ne pas baisser le tarif des indemnités versées aux différents transporteurs et de laisser ces dernières inchangées par rapport à l'année précédente.

La collecte et le transport des piles au lithium restaient liés à des défis importants en 2014. Les piles au lithium défectueuses ou endommagées, ainsi que les piles avec des pôles non protégés, utilisées notamment en modélisme, présentent un risque d'incendie élevé en cas de conditionnement inadéquat.

### **Boîte spéciale pour piles au lithium**

En 2013, INOBAT a acquis des boîtes de sécurité spéciales, réduisant sensiblement le risque d'incendie lors de la collecte et du transport. Les expériences faites jusqu'ici sont positives, bien que le maniement de ces boîtes soit lié à des coûts supplémentaires. INOBAT recommande d'utiliser exclusivement ces boîtes spéciales pour la collecte et le transport des piles au lithium défectueuses ou endommagées, ainsi que des piles avec des pôles non protégés.

La contribution anticipée de recyclage (CAR) volontaire pour les appareils ménagers, les outils, les appareils électriques des secteurs de la construction, du jardinage et des loisirs ainsi que pour les articles de sport, les loisirs, les jouets et les appareils du domaine de la communication est prélevée avec la taxe d'élimination anticipée (TEA) obligatoire. La collaboration avec les organisations concernées – *la Fondation pour la gestion et la récupération des déchets en Suisse (SENS)* et *SWICO Recycling* – a également fait ses preuves en 2014. INOBAT permet ainsi aux secteurs concernés de remplir leurs obligations légales de manière simplifiée sur le plan administratif.

### Collaboration

#### Coordination de la TEA et de la CAR

## 2. Vente et taux de récupération de piles en 2014

Les ventes prises en compte pour le calcul du taux de récupération ont été fixées à 3'828 tonnes (année précédente 3'599 tonnes). Ce chiffre est basé sur la moyenne des ventes des années 2013 (3'668 tonnes) et 2014 (3'988 tonnes). Dans ce cadre, les piles et les accumulateurs montés de manière fixe dans un appareil – et qui ne sont pas directement enregistrés par INOBAT – sont estimés sur la base de leur poids moyen.

**Piles portables, piles bouton et piles industrielles : vente de 3'828 tonnes par an, en moyenne, durant ces deux dernières années**

Les ventes 2014 de piles soumises à taxe sont calculées comme suit : total des piles portables, des piles bouton et des piles industrielles soumises à taxe, moins les accumulateurs au plomb (total 13 tonnes) figurant sous les piles soumises à taxe. Il s'agit là d'une petite quantité de piles au plomb qui ne sont pas exemptées de la taxe, que ce soit en raison de l'absence de demande d'exemption de la taxe ou parce que les entreprises ne veulent pas faire usage de l'exemption de la taxe.

Les détails concernant les ventes par groupe de marchandises sont en pages 9 à 14. Les statistiques des ventes sont présentées pour la première fois sur 3 ans.

L'objectif prioritaire inchangé d'INOBAT est d'augmenter de manière continue le taux de récupération des piles et accumulateurs usagés au niveau de 80%, fixé par l'Office fédéral de l'environnement.

**Piles portables, piles bouton et piles industrielles : le taux de récupération a légèrement augmenté à 71,43% durant l'année sous revue**

A la date de référence, c.-à-d. au 31.12.2014, le taux de récupération des piles portables, piles bouton et piles industrielles soumises à taxe a atteint 71,43% (année précédente 70,16%). Pour INOBAT, cette légère augmentation par rapport à l'année précédente est liée au comportement des consommatrices et des consommateurs en matière de recyclage. Un autre aspect important devrait être qu'INOBAT recommande d'optimiser la collecte et le transport en collectant de grandes quantités avant de les transporter. Cela donne lieu à certaines fluctuations naturelles.

Près de 100% des entreprises mettant en circulation des piles industrielles et des batteries automobiles au plomb sont exemptées de la taxe. Ces entreprises remplissent leurs obligations en matière de collecte et d'élimination en prenant directement en charge les coûts d'élimination, en tant qu'entreprise ou dans le cadre d'une solution sectorielle. Les entreprises exemptées de la taxe restent toutefois tenues de déclarer.

Dans le cadre de son mandat officiel de prélèvement, de gestion et d'utilisation de la taxe, INOBAT a également été désignée comme service de réception des notifications par l'Office fédéral de l'environnement. A côté de la saisie des piles non soumises à taxe mises en circulation dans le territoire douanier suisse, elle doit établir un flux des métaux lourds polluants contenus dans ces piles. INOBAT transmet ces flux directement à l'Office fédéral.

Les entreprises et les secteurs exemptés de la taxe sont intégrés dans le système INOBAT, aussi bien à travers l'obligation de déclarer que dans les organes de la coopérative. En outre, les entreprises exemptées de la taxe versent des contributions à INOBAT permettant à cette organisation de fournir des prestations ciblées pour ces entreprises. En raison de l'enchevêtrement des entreprises, respectivement, exemptées et non exemptées de la taxe, et dans un but de transparence, les chiffres clé sont également donnés pour les piles non soumises à taxe, dans le rapport de gestion d'INOBAT.

Durant l'année sous revue, 980'272 batteries automobiles (batteries de démarrage pour moteurs à explosion) ont été déclarées à INOBAT (année précédente 1'039'013). Ce chiffre comprend aussi bien les batteries de véhicules neufs que les batteries de remplacement. 11'204 tonnes de plomb ont été mises en circulation avec ce type de batteries (année précédente 11'652 tonnes). Les ventes de piles industrielles au plomb ont atteint 480'816 pièces, ce qui correspond à 2'680 tonnes de plomb (année précédente 441'616 pièces et 2'862 tonnes). Au total, ce sont ainsi 13'888 tonnes de plomb qui ont été mises en circulation avec des batteries automobiles et des piles industrielles (année précédente 14'515 tonnes).

Les détails concernant les ventes des piles non soumises à taxe sont en page 14.

Pratiquement toutes les entreprises mettant en circulation des piles industrielles et des batteries automobiles au plomb sont affiliées à un système d'élimination. De plus, les transporteurs qualifiés d'INOBAT (transporteurs de piles portables usagées) proposent également un transport gratuit de piles au plomb usagées. Cela est possible du fait que le prix de vente du plomb en tant que matière première secondaire permet de couvrir les coûts du transport.

INOBAT dispose maintenant des chiffres de trois années civiles relatifs aux ventes de piles industrielles et de batteries automobiles au plomb de plus de 5 kilos. Malgré cela, il est difficile de déterminer le taux de récupération sur la base des sources de données disponibles, en raison, notamment, des exportations de ces piles (p.ex. l'exportation de véhicules usagés avec une batterie, etc.)

**Piles industrielles et batteries automobiles au plomb non soumises à taxe, et systèmes hybrides**

**Troisième saisie des ventes de piles industrielles et de batteries automobiles au plomb, ainsi que de systèmes hybrides**

**Piles au plomb : selon les indications du secteur, le taux de récupération est nettement supérieur à 90%**

Sur la base des indications des principaux acteurs du marché, nettement plus de 90% des piles au plomb sont recyclées de manière respectueuse de l'environnement. Les raisons principales de ce taux de récupération élevé sont inchangées : environ 90% des matières premières récupérées dans le cadre du recyclage (plomb, acide et granulés) conviennent parfaitement pour la fabrication de nouveaux accumulateurs au plomb ou d'autres produits. Contrairement aux petites piles de ménage, les accumulateurs au plomb usagés ne se retrouvent pas dans les mains des consommateurs, mais principalement dans des entreprises, où elles peuvent aisément être acheminées vers un système de recyclage. Le fait que le plomb continue d'être négocié à des prix élevés sur les marchés internationaux des matières premières secondaires, et représente donc un certain attrait pour le secteur, constitue également un élément positif.



## 2. Ventes des piles en 2014

### 2.1 Piles soumises à taxe

1. Piles portables et piles boutons (en vrac ou montées de manière fixe dans un appareil)												
	Quantité vendue 2014		Quantité vendue 2013		Quantité vendue 2012		modification 13/12 en % / pièce		modification 13/12 en % / to			
	Stück	To	Stück	To	Stück	To	%	%	%	%		
<b>Groupe de marchandises 10000</b>												
10001 AAA Micro R03	1'385'103		575'411		460'071							
10002 AAA Mignon R6	1'909'640		790'639		315'199							
10003 9V 6F22	13'541		13'009		178'266							
10004 3V - 2R10 Duplex	479		1'354		13'456							
10005 C Baby R14	111'059		59'215		21'667							
10006 D Mono R20	12'825		13'242		34'015							
10007 4.5V Normale 3R12 plate	36'356		37'841		43'717							
10008 6V - 4R25	234'802		231'470		246'432							
11001- autres charbon-zinc, classées par classe de poids	522'234		822'769		1'086'238							
<b>Total groupe de marchandises / charbon-zinc</b>	<b>4'226'039</b>	<b>237</b>	<b>2'544'950</b>	<b>192</b>	<b>2'399'061</b>	<b>205</b>	<b>5.8</b>	<b>6.1</b>	<b>6.1</b>	<b>6.1</b>	<b>-6.3</b>	
<b>Groupe de marchandises 20000</b>												
20001 AAAA - LR8D425	26'244		30'570		229'620							
20002 AAA Micro LR03	34'667'918		33'070'696		28'398'983							
20003 AA Mignon LR6	54'512'713		55'446'473		49'939'165							
20004 9V 9V-Block 6LR61	1'587'616		1'674'056		1'849'252							
20005 C Baby LR14	2'933'795		3'092'419		3'373'837							
20006 D Mono LR20	2'215'918		1'987'724		2'174'340							
20007 4.5V Normale 3LR12	253'108		359'750		548'617							
20008 6V - 25-28Ah	2'109		1'258		1'582							
20009 6V - 45-50Ah	39'054		60'152		62'476							
21001- autres charbon-zinc, par cl.de poids/sans piles boutons	831'309		1'058'557		1'405'738							
<b>Total groupe de marchandises / alcalines</b>	<b>97'069'784</b>	<b>2'346</b>	<b>96'791'655</b>	<b>2'318</b>	<b>87'983'610</b>	<b>2'248</b>	<b>63.5</b>	<b>10.0</b>	<b>10.0</b>	<b>10.0</b>	<b>3.1</b>	

	Quantité vendue 2014		Quantité vendue 2013		modification 14/13		modification 13/12	
	Stück	To %	Stück	To %	en % / pièce	en % / pièce	en % / pièce	en % / pièce
<b>Groupe de marchandises 30000</b>								
30001 - piles boutons (tous les systèmes mais sans les packs de piles boutons)	22'637'693	42 1.1	20'630'794	38 1.0	9.7	2.9	5.6	
<b>Total groupe de marchandises / piles boutons</b>	<b>22'637'693</b>	<b>42 1.1</b>	<b>20'630'794</b>	<b>38 1.0</b>	<b>9.7</b>	<b>2.9</b>	<b>5.6</b>	
<b>Groupe de marchandises 40000</b>								
40001 AAA Micro	228'028		192'367					
40002 CR2 - CR 15H270 3V	124'232		129'979					
40003 CR123A - CR17345 3V	316'713		274'040					
40004 9V 9V-Bloc	49'807		14'218					
40005 AA Mignon	243'911		202'249					
40006 CR-V3 - CR17365 3V	63		112					
40007 CR-P2 - CR-P2 6V	10'582		10'666					
40008 2CR5 - 2CR5 6V	11'269		91'49					
41001- autres lithiums (classées par classe de poids, sans piles boutons et sans piles spéciales pour les photos)	453'258		927'963					
42001- autres piles de systèmes à oxyde de mercure et oxyde d'argent (cl. par classe de poids, sans piles boutons)	53'997		82'556					
<b>Total groupe de marchandises / Lithium</b>	<b>1'491'860</b>	<b>43 1.1</b>	<b>1'843'299</b>	<b>72 2.0</b>	<b>-19.1</b>	<b>-25.4</b>	<b>30.9</b>	
<b>Groupe de marchandises 50000</b>								
50001 AAA Micro KR04	26'992		27'901					
50002 AA Mignon KR6	24'667		45'742					
50003 9V 9V-Bloc 6KF22	228		351					
50004 C Baby KR14	544		659					
50005 D Mono DR20	420		911					
50006 C Baby KR14	400		130					
50007 D Mono KR20	384		202					
51001- autres piles au nickel-cadmium (NiCd) rechargeables, y compris les packs d'accus et les packs d'accus	73'763		86'207					
<b>Total gr.de march./piles au nickel-cadmium (NiCd) rechargeables</b>	<b>127'398</b>	<b>21 0.5</b>	<b>162'103</b>	<b>20 0.5</b>	<b>-21.4</b>	<b>0.5</b>	<b>5.3</b>	
<b>Groupe de marchandises 60000</b>								
60001 AAA Micro HR03	1'319'136		1'346'827					
60002 AA Mignon HR6	921'440		1'585'700					
60003 9V 9V-Bloc 6HF22	19'769		17'472					
60004 C Baby HR14	30'307		26'441					
60005 D Mono HR20	25'028		24'318					
<b>Total gr.de march./piles au nickel-cadmium (NiCd) rechargeables</b>	<b>2'315'680</b>	<b>48 1.2</b>	<b>3'000'758</b>	<b>66 1.8</b>	<b>-22.8</b>	<b>-30.2</b>	<b>-34.7</b>	

	Quantité vendue 2014		Quantité vendue 2013		modification 14/13		modification 13/12	
	Stück	To %	Stück	To %	en % / pièce	en % / pièce	en % / pièce	en % / pièce
<b>Groupe de marchandises 61000</b>								
61001 - piles au nickel-métal-hydrure (NiMH) rechargeables	270016		811482		-66.7			
Total gr.de march./piles au nickel-métal-hydrure (NiMH) rech	<b>270016</b>	<b>33 0.8</b>	<b>811482</b>	<b>54 1.5</b>	<b>-66.7</b>		<b>34 1.0</b>	<b>58.8</b>
<b>Groupe de marchandises 62000</b>								
62001 - piles au lithium-ion, y compris les packs d'accus et tous les autres systèmes rechargeables	556662		653200		-14.8			
<b>Total groupe de marchandises / lithium-ion</b>	<b>556662</b>	<b>69 1.7</b>	<b>653200</b>	<b>69 1.9</b>	<b>-14.8</b>		<b>60 1.7</b>	<b>15.0</b>
<b>Groupe de marchandises de manière fixe dans un appareil</b>								
70001 appareils de bureau	318		308				264	
70002 appareils E+E	173		252				250	
70003 jouets	23		23				28	
70004 Power-Tools avec accus, lampes de poche & accus amovibles	280							
<b>* Total groupe de marchandises SENS/SWICO</b>	<b>794</b>	<b>19.9</b>	<b>583</b>	<b>15.9</b>			<b>542</b>	<b>15.3</b>
* chiffres relevés par SENS et SWICO. Entreprises non adhérentes à SENS et SWICO sont intégrées dans les groupes de marchandises 10000 à 62000. Les ventes de poids de SENS et SWICO sont calculées sur la base des valeurs moyennes.								

**Piles portables et piles boutons (en vrac ou montées de manière fixe dans un appareil)**

Sont considérées comme piles portables toutes les piles et tous les accumulateurs d'un poids unitaires jusqu'à 1 kilo. Les ventes sont données en nombres de pièces ou en poids, annoncés par les entreprises assujetties à la taxe lors de la première mise en circulation de piles et de piles boutons. Les corrections et annonces ultérieures concernant l'année précédente sont également prises en compte dans les données de ventes. Les données de ventes d'INOBA T ne sont donc pas identiques aux quantités de piles vendues en un an aux consommatrices et aux consommateurs. Les données de ventes d'INOBA T ne sont donc pas utilisables pour des comparaisons directes avec les données annuelles déterminées par des instituts d'étude du marché. Afin de permettre une comparaison statistique (évolution des tendances) des quantités vendues aux consommatrices et aux consommateurs, il faut utiliser des moyennes des données d'INOBA T calculées sur au moins trois ans.

**2.2 Piles industrielles  
soumises à taxe (mobiles ou montées de manière fixe dans des appareils) <sup>2)</sup>**

2. Piles industrielles (en vrac ou montées de manière fixe dans un appareil)												
	Quantité vendue 2014			Quantité vendue 2013			modification 14/13			modification 13/12		
	Stück	To	%	Stück	To	%	en % / pièce	en % / pièce	en % / pièce	en % / pièce	en % / pièce	en % / pièce
<b>Groupe de marchandises 81000</b>												
81001- classées par classe de poids	1'913			3'021								
<b>Total groupe de marchandises charbon-zinc</b>	<b>1'913</b>	<b>5</b>	<b>0.1</b>	<b>3'021</b>	<b>10</b>	<b>0.3</b>	<b>-36.7</b>	<b>-53.4</b>	<b>3.6</b>	<b>11.1</b>		
<b>Groupe de marchandises 82000</b>												
82001- classées par classe de poids	2'062			631								
<b>Total groupe de marchandises alcalines</b>	<b>2'062</b>	<b>4</b>	<b>0.1</b>	<b>631</b>	<b>2</b>	<b>0.1</b>	<b>226.8</b>	<b>123.5</b>	<b>-10.0</b>	<b>100.0</b>		
<b>Groupe de marchandises 83000</b>												
83001- classées par classe de poids	1'289			1'887								
<b>Total gr.de march. piles au nickel-cadmium (NiCd) rechargea</b>	<b>1'289</b>	<b>3</b>	<b>0.1</b>	<b>1'887</b>	<b>4</b>	<b>0.1</b>	<b>-31.7</b>	<b>-33.5</b>	<b>14.9</b>	<b>0.0</b>		
<b>Groupe de marchandises 84000</b>												
84001- classées par classe de poids	2'157			2'919								
<b>Total groupe de march. au nickel-métal-hydrure (NiMH)</b>	<b>2'157</b>	<b>4</b>	<b>0.1</b>	<b>2'919</b>	<b>6</b>	<b>0.2</b>	<b>-26.1</b>	<b>-31.8</b>	<b>-23.7</b>	<b>-25.0</b>		
<b>Groupe de marchandises 85000</b>												
85001 autres jusqu'à 120Ah	9'191			8'400								
85002 SAS4 Ammonium Chlorid, 55Ah	52			97								
85003 autres de plus de 120Ah	34'862			35'041								
85004 6FS6 hydroxyde du métal alcalin Air,150	439			240								
85006 6AS6 chlorure d'ammonium, 130Ah	800			1'064								
<b>Total groupe de march.piles pour électrolyseurs de clôture</b>	<b>45'344</b>	<b>124</b>	<b>3.1</b>	<b>44'842</b>	<b>125</b>	<b>3.4</b>	<b>1.1</b>	<b>-0.6</b>	<b>0.0</b>	<b>0.8</b>		

	Quantité vendue 2014		Quantité vendue 2013		modification 14/13 en % / pièce		modification 14/13 en % / pièce		Quantité vendue 2012		modification 13/12 en % / pièce	
	Stück	To %	Stück	To %	en % / pièce	en % / pièce	Stück	To %	en % / pièce	en % / pièce		
<b>Groupe de marchandises 86000</b>												
86001- classées par classe de poids	76625		40745		88.1		35010		16.4			
<b>Total Warengruppe Lithium-Ion</b>	<b>76'625</b>	<b>204 5.1</b>	<b>40'745</b>	<b>109 3.0</b>	<b>88.1</b>	<b>87.2</b>	<b>35'010</b>	<b>87 2.5</b>	<b>16.4</b>	<b>25.3</b>		
<b>Groupe de marchandises 87100</b>												
87101- classées par classe de poids	448		2'993				1'514					
<b>Total groupe de marchandises lithium-ion</b>	<b>448</b>	<b>0.2 0.0</b>	<b>2'993</b>	<b>2 0.1</b>	<b>-85.0</b>	<b>-90.0</b>	<b>1'514</b>	<b>1 0.0</b>	<b>97.7</b>	<b>100.0</b>		
<b>Groupe de marchandises 87200</b>												
87201- classées par classe de poids	11875		10'111				13627					
<b>Total groupe de march. petits accumulateurs au plomb</b>	<b>11'875</b>	<b>4 0.1</b>	<b>10'111</b>	<b>3 0.1</b>	<b>17.4</b>	<b>43.3</b>	<b>13'627</b>	<b>4 0.1</b>	<b>-25.8</b>	<b>-25.0</b>		
<b>Groupe de marchandises 87300</b>												
87301- classées par classe de poids	1'373		1'218				369					
<b>Total groupe de gros accumulateurs</b>	<b>1'373</b>	<b>9 0.2</b>	<b>1'218</b>	<b>3 0.1</b>	<b>12.7</b>	<b>202.7</b>	<b>369</b>	<b>2 0.1</b>	<b>230.1</b>	<b>50.0</b>		

**Piles industrielles (en vrac ou montées de manière fixe dans un appareil)**

Sont considérées comme piles industrielles toutes les piles et tous les accumulateurs étant défini comme piles industrielles et toutes les piles et tous les accumulateurs d'un poids unitaire de plus de 1 kil

**Récapitulation piles fixes dans un appareil, piles boutons et piles industrielles (en vrac ou fixes dans un appareil)**

10000 charbon-zinc	4'226'039	237 5.9	2'544'950	192 5.2	66.1	23.2	2'399'061	205 5.8	6.1	-6.3
20000 alcalines	97'069'784	2'346 58.8	96'791'655	2'318 63.1	0.3	1.2	87'983'610	2'248 63.5	10.0	3.1
30000 piles boutons	22'637'693	42 1.1	20'630'794	38 1.0	9.7	10.5	20'046'268	36 1.0	2.9	5.6
40000 lithium	1'491'860	43 1.1	1'843'299	72 2.0	-19.1	-40.2	2'470'057	55 1.6	-25.4	30.9
50000 piles au nickel-cadmium (NiCd) rechargeables	127'398	21 0.5	162'103	20 0.5	-21.4	4.9	161'304	19 0.5	0.5	5.3
60000 piles au nickel-métal-hydrure (NiMH) rechargeables	2'315'680	48 1.2	3'000'758	66 1.8	-22.8	-27.4	4'301'355	101 2.9	-30.2	-34.7
61000 piles au nickel-métal-hydrure (NiMH) rechargeables	270'016	33 0.8	811'482	54 1.5	-66.7	-38.9	451'213	34 1.0	79.8	58.8
62000 poids	556'662	69 1.7	653'200	69 1.9	-14.8	-0.1	385'347	60 1.7	69.5	15.0
70000 SENS/SWICO	794 19.9		583 15.9		36.2	36.2	542 15.3		7.6	
81000 charbon-zinc	1'913 5 0.1		3'021 10 0.3		-36.7	-53.4	2'917 9 0.3		3.6	11.1
82000 alcalines	2'062 4 0.1		631 2 0.1		226.8	123.5	701 1 0.0		-10.0	100.0
83000 piles au nickel-cadmium (NiCd) rechargeables	1'289 3 0.1		1'887 4 0.1		-31.7	-33.5	1'643 4 0.1		14.9	0.0
84000 piles au nickel-métal-hydrure (NiMH) rechargeables	2'157 4 0.1		2'919 6 0.2		-26.1	-31.8	3'824 8 0.2		-23.7	-25.0
85000 piles pour électrolyseurs de clôture (tous les systèmes)	45'344 124 3.1		44'842 125 3.4		1.1	-0.6	44'864 124 3.5		0.0	0.8
86000 piles au lithium-ion et tous les autres syst. rech. sans accus au plo	76'625 204 5.1		40'745 109 3.0		88.1	87.2	35'010 87 2.5		16.4	25.3
87100 petits accumulateurs au plomb ronds	448 0.2 0.0		2'993 2 0.1		-85.0	-90.0	1'514 1 0.0		97.7	100.0
87200 petits accumulateurs au plomb carrés	11'875 4 0.1		10'111 3 0.1		17.4	43.3	13'627 4 0.1		-25.8	-25.0
87300 grands accumulateurs au plomb	1'373 9 0.2		369 2 0.1		272.1	354.0	369 2 0.1		230.1	50.0
<b>Total piles et accumulateurs</b>	<b>128'838'218</b>	<b>3'990 100.0</b>	<b>126'545'390</b>	<b>3'675 100</b>	<b>1.8</b>	<b>8.6</b>	<b>118'302'315</b>	<b>3'540 100</b>	<b>7.0</b>	<b>3.8</b>

### 2.3 Batteries automobiles et piles industrielles non soumises à taxe\* (piles au plomb et systèmes hybrides)

	Quantité vendue 2014		Quantité vendue 2013		modification 14/13 en % / pièce		modification 14/13 en % / to		Quantité vendue 2012		modification 13/12 en % / pièce		modification 13/12 en % / pièce	
	Stück	To	Stück	To	en % / pièce	to	en % / to	Stück	To	en % / pièce	to	en % / pièce	to	
<b>Groupe de marchandises 191000, 192000, 193000</b>														
cl.par cl.de poids(en vac ou montées de manière fixe dans un automobile)	980'272	16'006	1'039'013	16'645	-5.7		-3.8		1'093'463	17'495		-5.0		-4.9
<b>Total groupe de marchandise automobile</b>	<b>980'272</b>	<b>16'006</b>	<b>1'039'013</b>	<b>16'645</b>	<b>-5.7</b>		<b>-3.8</b>		<b>1'093'463</b>	<b>17'495</b>		<b>-5.0</b>		<b>-4.9</b>
<b>Groupe de marchandises 187200, 187300, 189000</b>														
classées par classe de poids	480'816		441'616	4'088					381'476	3'431				
<b>Total groupe de marchandises industrielles</b>	<b>480'816</b>	<b>3'829</b>	<b>441'616</b>	<b>4'088</b>	<b>8.9</b>		<b>-6.3</b>		<b>381'476</b>	<b>3'431</b>		<b>15.8</b>		<b>19.1</b>
<b>Total batteries exemptées des taxes</b>	<b>1'461'088</b>	<b>19'835</b>	<b>1'480'629</b>	<b>20'733</b>	<b>-1.3</b>		<b>-4.3</b>		<b>1'474'939</b>	<b>20'926</b>		<b>0.4</b>		<b>-0.9</b>
<b>Total plomb en batteries automobiles</b>	<b>0</b>	<b>11'204</b>	<b>0</b>	<b>11'652</b>			<b>-3.8</b>		<b>0</b>	<b>12'246</b>				<b>-4.9</b>
<b>Total plomb en batteries industrielles</b>	<b>0</b>	<b>2'680</b>	<b>0</b>	<b>2'862</b>	<b>0.0</b>		<b>-6.3</b>		<b>0</b>	<b>2'402</b>		<b>0.0</b>		<b>19.1</b>
<b>Total plomb en batteries automobiles et industrielles</b>	<b>0</b>	<b>13'884</b>	<b>0</b>	<b>14'513</b>	<b>0.0</b>		<b>-4.3</b>		<b>0</b>	<b>14'648</b>		<b>0.0</b>		<b>-20.5</b>

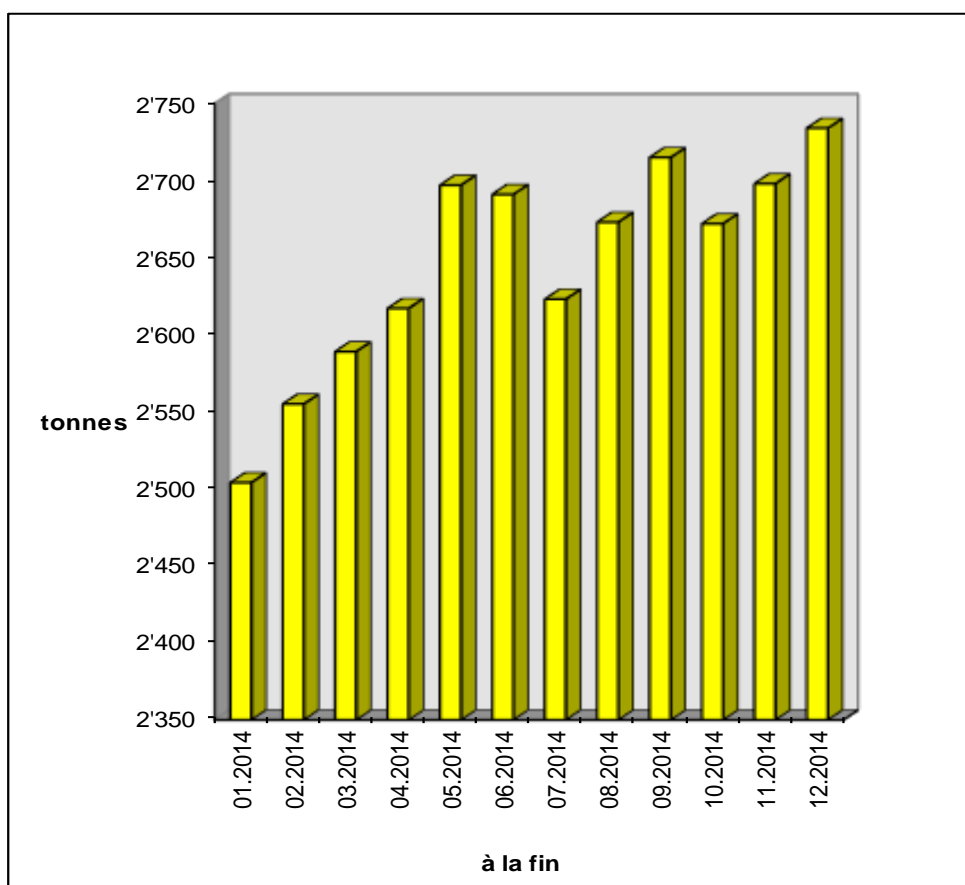
Selon l'annexe 2.15 sur les piles (ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim), les piles d'un poids unitaire de plus de 5 kilos ne sont soumises à déclaration et à taxe obligatoire que depuis le 1er janvier 2012. Les piles industrielles et les batteries automobiles au plomb, ainsi que les systèmes hybrides peuvent être exemptés de la taxe.

Dans les groupes de marchandises 191000 jusqu'à 193000 y sont compris également des batteries automobiles, n'étant pas exemptées de taxes (total 278 batteries). Suite à cette petite quantité, ces batteries ne sont pas indiquées séparément, mais pour but statistique calculées sous les batteries automobiles exemptées de taxes.

## 2.4 Taux de récupération des piles entre janvier 2014 et décembre 2014 (moyenne mobile sur 12 mois)

Récupération des piles à partir de janvier 2014 à décembre 2014  
(12 mois roulants)

à la fin	Récupération en tonnes (12 mois roulants)	Récupération en % (base 3'828 t/année)
01.2014	2'504	65.4 %
02.2014	2'555	66.8 %
03.2014	2'589	67.6 %
04.2014	2'617	68.4 %
05.2014	2'697	70.5 %
06.2014	2'691	70.3 %
07.2014	2'623	68.5 %
08.2014	2'673	69.8 %
09.2014	2'715	70.9 %
10.2014	2'672	69.8 %
11.2014	2'698	70.5 %
12.2014	2'734	71.4 %



### 3. Récupération des piles usagées

#### Piles portables, piles bouton et piles industrielles soumises à taxe

En 2014, la maison Batrec Industrie SA, à Wimmis, seule entreprise de recyclage des piles en Suisse, a annoncé à INOBAT la réception de 2'734 tonnes de piles usagées. L'année précédente, ce chiffre s'élevait à 2'525 tonnes. La récupération a ainsi augmenté de 209 tonnes (année précédente : diminution de 47 tonnes).

**Augmentation réjouissante de la récupération durant l'année sous revue**

Environ 11'000 points de vente de piles sont légalement tenus de reprendre gratuitement les piles usagées et de les acheminer vers une entreprise assurant leur élimination respectueuse de l'environnement. Outre ces points de collecte obligatoires, il existe, en Suisse, un nombre réjouissant de points de collecte bénévoles (points de collecte de droit privé ou de droit public, en particulier des communes et des organisations mandatées par des communes). La part des quantités collectées par les points de collecte bénévoles s'est élevée, d'après la dernière évaluation, à environ 65%.

**Les points de collecte bénévoles contribuent pour une part importante au taux de récupération élevé**

Avec un total des ventes fixées à 3'828 tonnes pour 2013/2014 (3'599 tonnes pour 2012/2013), l'évolution du taux de récupération est la suivante :

**Chiffres de ventes utilisés pour calculer le taux de récupération**

Au 31.12.	2001	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Ventes déterminantes pour le calcul / t <sup>1)</sup>	3'800	3'800	3'752	3'71	3'624	3'471	3'358	3'428	3'535	3'527	3'599	3'988
Récupération en t	2'332	2'530	2'359	2'462	2'354	2'451	2394	2365	2'374	2572	2'525	2'734
Taux de récupération en %	61.38	66.58%	62.87%	66.35%	64.95%	70.62%	71.31	69.00%	67.16	72.91	70.16	71.43
Variation en % par rapport à l'année précédente		3.35%	-5.57%	5.54%	-	8.73%	0.98%	-3.24%	-2.67%	8.56%	-3.77%	1.81
Variation en % par rapport à 2001		8.47%	2.43%	8.10	5.82%	15.05	16.18	12.41	9.42%	18.78	14.30	16.37

<sup>1)</sup> A partir de 2005, les ventes déterminantes par année sont composées de la moyenne des deux années précédentes

#### Piles industrielles et batteries automobiles au plomb non soumises à taxe

Les piles au plomb usagées sont exportées à 100%. Selon les indications des secteurs concernés (importateurs, commerçants et entreprises d'élimination), nettement plus de 90% des piles vendues seraient toutefois recyclées, chaque année. Du fait que le plomb recyclé convient parfaitement pour la fabrication de nouvelles piles au plomb, ces piles restent très demandées sur le marché.

**Taux de récupération élevé pour les piles au plomb**



#### 4. Collecte et transport

Tout transporteur peut devenir transporteur qualifié de piles et d'accumulateurs usagés s'il remplit les conditions fixées par INOBAT et passe un accord correspondant avec l'organisation. L'élément central de cet accord réside dans le fait que le transporteur doit reprendre gratuitement les piles usagées en temps utile, à la demande des points de collecte, cela dans toute la Suisse et indépendamment de la quantité de piles usagées que le point de collecte veut lui remettre. Le transporteur doit, en outre, être à même de transporter les piles usagées correctement et selon les dispositions légales applicables<sup>1)</sup> jusqu'à l'entreprise de recyclage, à savoir Batrec Industrie SA.

**Un enlèvement gratuit et flexible des piles est essentiel**

La bonne collaboration entre les points de collecte et les transporteurs a pu être poursuivie sans incidents notables durant l'année sous revue, et les améliorations économiques et écologiques du système de collecte et de transport décidées en son temps ont été mises en œuvre comme prévu. L'augmentation continue des quantités vendues par ordre de reprise aux points de collecte bénévoles a également contribué à un transport économique et écologique.

**Collaboration bien rodée**

INOBAT verse une indemnité de transport en fonction des quantités et des prestations, sur la base d'un concept de collecte et de transport approuvé par l'Office fédéral de l'environnement. Durant l'année sous revue, les indemnités allaient de CHF 152.-- à CHF 605.-- par tonne, pour chaque mandat de transport. Ces indemnités tiennent également compte des distances de transport et des temps de parcours. Pour le transport des boîtes de sécurité pour piles au lithium, INOBAT verse une indemnité forfaitaire de CHF 10.--, indépendamment du poids et de la distance de transport.

**Indemnités de transport en fonction des prestations**

A leur demande, les points de collecte obligatoires et ceux qui le font à titre bénévole sont indemnisés pour leurs prestations logistiques à hauteur de leur contribution économique. Les indemnités basées sur les quantités sont restées inchangées, entre CHF 120.-- à CHF 290.-- par tonne de piles et accumulateurs remis à un transporteur qualifié d'INOBAT.

**Rémunération des points de collecte pour leurs prestations logistiques**

---

<sup>1)</sup> Les piles usagées sont considérées comme des déchets spéciaux ou des marchandises dangereuses si les lots contiennent des piles au lithium. Des dispositions spéciales s'appliquent au transport de ces catégories de déchets.

## 5. Activités des organes

### 5.1 Assemblée générale

La 22<sup>ème</sup> assemblée générale ordinaire (AG) a eu lieu le 13 juin 2014 chez ATAG Organisations économiques, à Berne. **AG 2014**

Les 15 entreprises affiliées présentes ont approuvé le rapport de gestion et les comptes annuels 2013 à l'unanimité et ont donné décharge à l'administration. **Affaires statutaires**

Conformément aux statuts, l'assemblée générale a élu les membres de l'administration et le président pour un mandat de deux ans. **Elections générales**

Le président de longue date, Monsieur Alex Brun, ne s'est pas représenté aux élections générales 2014. L'assemblée a élu le membre de longue date de l'administration, Monsieur Johannes Märki, pour lui succéder. C'est avec de chaleureux remerciements que les membres présents ont remercié le président sortant.

Tous les autres membres sortants de l'administration se sont représentés et ont été réélus à l'unanimité. Une liste des membres de l'administration est donnée en page 33.

Le directeur sortant, Monsieur Max Zulliger, a également quitté ses fonctions. Il reste toutefois directeur adjoint. L'ancienne responsable de la communication, Madame Karin Jordi, lui succède.

A la suite des affaires statutaires, le secrétariat a informé sur les défis liés au transport et au stockage des piles au lithium.

### 5.2 Administration

Au cours de l'exercice sous revue, l'administration s'est réunie à deux reprises. Outre les affaires courantes, elle a préparé l'assemblée générale. **Nouvel exercice particulièrement chargé**

Elle a été sollicitée principalement par les affaires financières suivantes :

- Confirmation des indemnités de collecte et de transport pour l'année 2014 et fixation des indemnités inchangées pour l'année 2015 ;
- Décision relative à une proposition de l'OFEV concernant une modification de l'ORRChim et de l'ordonnance du DETEC sur le montant de la TEA pour les piles et les accumulateurs ;
- Décision relative à la réalisation d'une possibilité de téléchargement sur le portail de déclaration. Cela permet aux entreprises de transférer directement leurs ventes de piles dans le portail de déclaration ;

- Décision relative à l'approbation d'un projet de RP d'environ CHF 220'000.- pour la promotion du taux de récupération, dans le cadre de la campagne de communication « Battery-Man » ;
- Décision de poursuivre le soutien aux communes pour la promotion des activités de collecte, après l'arrêt de l'Infobus pour les communes ;
- Décision de soutenir le congrès international pour le recyclage des piles 2015, à Montreux, et de participer activement à celui-ci ;
- Décision de rejeter la demande reçue de la part d'Eucobat (association faîtière européenne des organisations de recyclage des piles) ;
- Approbation des tarifs TEA et des contributions de recyclage sur les piles non soumises à taxe pour l'année 2015 ;
- Approbation du budget 2015 comprenant les frais administratifs, les frais de collecte, de transport et de recyclage ainsi que les frais d'information du public conformément aux dispositions contractuelles et de l'ordonnance.

### 5.3 Groupes de travail

Les groupes de travail « Communication » et « Tarifs des taxes et contributions » n'ont pas eu à se réunir. Dans le domaine de la communication, la planification décidée a été mise en œuvre et les comptes-rendus ont été envoyés directement à l'administration. Les questions relatives aux taxes et aux contributions ont également été traitées directement par l'administration.

**Activités des groupes de travail**

### 5.4 Secrétariat

Le secrétariat s'est consacré principalement aux affaires courantes, à la collaboration dans les organisations ainsi qu'à la préparation des séances et des tâches consécutives. Comme déjà l'année précédente, la collecte des déclarations des entreprises exemptées de la taxe et l'encaissement des contributions correspondantes a pris beaucoup de temps. Le contrôle des données d'importation de l'Administration fédérale des douanes (Direction générale des douanes) a tout particulièrement sollicité le secrétariat. Avec l'extension de l'obligation de déclarer et de cotiser, INOBAT a reçu plusieurs centaines de milliers de déclarations en douane.

**Siège principal d'INOBAT**

Les travaux relatifs à l'information du public, au traitement des propositions de projets et au suivi de projets sont restés dans l'envergure habituelle. Les travaux relatifs au suivi de la production de deux nouveaux spots TV ont également pu être achevés dans l'envergure prévue.

Pour des raisons liées au déroulement des opérations, le bureau de Wimmis assure l'encadrement des transporteurs qualifiés d'INOBAT directement sur place et leur propose également ses conseils au siège de l'entreprise pour l'optimisation des transports et des déclarations. Parallèlement, ce bureau est aussi responsable du contrôle des transports et de la gestion des bien plus de 11'000 fûts pour marchandises dangereuses actuellement en circulation. L'introduction des nouveaux conteneurs de transport pour les piles au lithium a entraîné des coûts supplémentaires.

**Bureau INOBAT de  
Wimmis**

L'association Swiss Recycling est une communauté d'intérêt de plusieurs organisations de recyclage, dans le sens d'une association faîtière. INOBAT est membre de l'association et représentée au comité de celle-ci par son directeur.

**Swiss Recycling**

La réorientation et la consolidation financière de l'association, lancées il y a environ trois ans, ont été poursuivies et portent déjà leurs fruits. Par exemple dans le domaine de la communication, où des organisations peuvent participer non seulement à la campagne d'affiches de base pour la collecte séparée des piles, mais aussi avec leurs propres affiches, ou dans le domaine des développements politiques et législatifs dans le secteur de l'environnement et de la collecte séparée de matériaux recyclables. Alors que, jusqu'ici, des projets de loi ont été traités séparément dans les différentes organisations, ce travail est aujourd'hui réalisé par l'association. Cela permet une décharge importante du personnel des différentes organisations et donne davantage de poids aux prises de position lors de consultations. En outre, cette association favorise la collecte séparée à travers plusieurs activités de sensibilisation et au moyen du check-up de communes et d'autres points de collecte publics ou privés. Par ailleurs, les différentes organisations peuvent solliciter différentes prestations individuelles de la part de l'association. Durant l'année sous revue, des moyens pédagogiques pour les cycles 1-3 ont été réalisés sur la base du Lehrplan 21. Ces moyens pédagogiques traitent toutes les fractions représentées dans l'association faîtière et soulignent l'importance de trier les matériaux recyclables. Enfin, un sondage représentatif a été réalisé auprès de la population ; celui-ci apporte des informations sur le comportement actuel en matière de recyclage et l'attitude des habitantes et des habitants face au recyclage.

## 6. Taxe d'élimination anticipée et contribution de recyclage

Le montant de la taxe est fixé dans l'ordonnance sur le montant de la taxe d'élimination anticipée pour les piles et les accumulateurs du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Durant l'année sous revue, la taxe de recyclage est restée inchangée à CHF 3.20 par kilo pour les piles portables, les piles bouton et les piles industrielles sans plomb mises en circulation pour la première fois en Suisse. Pour les autres piles (batteries automobiles, piles industrielles au plomb et systèmes hybrides), la taxe varie entre 50 centimes et 2 francs par kilo.

Les entreprises exemptées de la taxe versent une contribution de recyclage sur les piles non soumises à taxe. Comme l'année précédente, cette contribution est restée inchangée, entre 10 et 30 centimes par pile, en fonction de la taille de la pile, cette contribution étant plus élevée pour les petites piles, du fait que leur coût de recyclage est proportionnellement plus élevé. Les contributions de recyclage servent à financer les coûts de mise en œuvre de l'obligation de déclarer, les coûts des mesures de communication nécessaires, les coûts de collecte des piles non soumises à taxe mais arrivées par erreur dans le système INOBAT ainsi que les coûts de transport et de tri de ces piles dans les mélanges de piles et leur élimination respectueuse de l'environnement.

Conformément aux dispositions de l'ordonnance, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) peut édicter des directives, notamment sur l'utilisation de la taxe. L'OFEV a fait usage de ce droit depuis l'entrée en vigueur de la taxe obligatoire jusqu'en 2012 et a fixé le prix du traitement à verser par INOBAT à Batrec Industrie SA.

En 2012, les parties concernées (INOBAT, Batrec et l'OFEV) ont pu élaborer et régler contractuellement un nouveau tarif pour le traitement, de sorte que la réglementation des indemnités à verser à Batrec ne requiert plus de directives de l'OFEV. Cette nouvelle réglementation permet désormais une réduction progressive du prix du traitement. En 2013 et 2014, le traitement a été facturé au fonds d'élimination 4'000.-/t. En 2015, il sera encore de 3'750.-/t, et dès 2016, il passera à 3'520.-/t. Cette réduction progressive du prix représente donc 20% entre 2012 et 2016. Pour des quantités recyclées inchangées, cela représente des économies d'environ CHF 2 millions par an à partir de 2016, par rapport à 2012.

**Montants inchangés de la taxe d'élimination anticipée pour les piles portables et des contributions de recyclage pour les piles non soumises à taxe**

**Nouveau règlement sur le prix du traitement**

## 7. Commentaires aux comptes annuels

### 7.1 Remarques préliminaires

Les comptes annuels 2014 sont basés sur les budgets établis selon les ordonnances en vigueur (ORRChim, ordonnance sur les émoluments), les dispositions de l'administration d'INOBAT et le contrat entre INOBAT et la Confédération suisse, représentée par l'Office fédéral de l'environnement, pour la période contractuelle du 1.10.2011 au 30.9.2016.

A côté de l'élaboration d'un budget détaillé, des instruments de contrôle du budget sont utilisés, à l'intention de l'administration et de l'autorité de surveillance, qui permettent une gestion des coûts cohérente et transparente.

Depuis le passage, au 1.4.2001, de la TEA volontaire à la TEA obligatoire, INOBAT gère deux comptes séparés (fonds obligatoire et fonds pré-obligatoire). Cette séparation est importante, dans la mesure où les dispositions applicables au régime obligatoire stipulent des restrictions pour l'utilisation des fonds, en plus des affectations statutaires.

**Séparation entre les fonds « obligatoire » et « pré-obligatoire »**

Les entreprises exemptées de la taxe ne paient pas de taxe légale sur les piles mises en circulation, mais uniquement une participation aux frais pour la mise en œuvre de l'obligation de déclarer par le bureau de déclaration mandaté par la Confédération ainsi qu'aux frais occasionnés par les piles non soumises à taxe dans le système des taxes obligatoires.

**Contributions de recyclage**

Pour des raisons pratiques et notamment afin que les contributions soient également soumises au contrôle par un organe de révision selon les dispositions légales, les recettes et les dépenses de ces contributions sont gérées dans les comptes du fonds d'élimination d'INOBAT. Dans un but de transparence, l'administration a établi, pour la première fois pour 2014, des budgets séparés pour les recettes et les dépenses de ces contributions, de manière à ce qu'elles puissent également être présentées séparément dans les comptes 2014. Ci-dessous, ces comptes sont présentés pour la première fois séparément et en dehors des comptes du fonds d'élimination :

**Comptes des contributions de recyclage**

2014	CHF
Recettes hors TVA	206'899
./. frais pour l'application de l'obligation de déclarer	37'991
./. frais pour la communication	31'672
./. indemnités de récolte aux organisations de droit public et aux communes	342
./. compensations à INOBAT pour les prestations relatives aux piles au plomb dans le mélange de piles portables usagées	136'894
Solde	0

La représentation des entreprises exemptées de la taxe dans les organes et les instances d'INOBAT assure une prise en compte correcte de ces montants.

## 7.2 Bilan

Au 31.12.2014, le bilan faisait état d'un montant total de CHF 3'401'822.13 (année précédente : CHF 2'263'920.84) ; les fonds de CHF 10'836.92 au titre du régime pré-obligatoire et de CHF 3'390'985.21 au titre du régime obligatoire étaient gérés sur des comptes séparés ouverts auprès de deux banques différentes. Le portefeuille des titres, y c. dépôts à terme fixe, compte d'épargne et correction de la valeur des titres, s'est élevé à la fin de l'exercice à CHF 4'267'137.39 (année précédente : CHF 4'566'159.85). Les paiements de la TEA qui n'avaient pas encore été reçus pour les ventes du dernier trimestre figurent sous le poste « Créances » avec CHF 4'608'277.96 (année précédente : 4'577'399.30). Le poste « Actifs transitoires » concerne des contributions de la TEA facturées en mars 2015 pour l'année 2014 ainsi que des intérêts courus. La comptabilisation des contributions de la TEA sous ce poste résulte du fait que la facturation a eu lieu après le décompte de la TVA pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2014.

### Actifs

Côté passifs figurent, au titre d'engagements, les factures reçues par INOBAT à la fin de l'année mais pas encore payées. Les passifs transitoires de CHF 3'218'957.90 (année précédente : 3'249'292.00) comprennent principalement des provisions pour les contributions de recyclage sur les stocks de Batrek SA. Avec une augmentation d'un montant global de CHF 734'223.92 (année précédente : diminution de CHF 649'172.46), le nouvel avoir du fonds est passé à CHF 9'580'949.34 (année précédente : 8'846'725.42), dont CHF 428'339.82 pour le régime pré-obligatoire et CHF 9'152'609.52 pour le régime obligatoire.

### Passifs

## 7.3 Compte du fonds

Durant l'année sous revue, les contributions TEA facturées et les contributions pour les piles industrielles et les batteries automobiles non soumises à taxe ont apporté au fonds la somme de CHF 15'640'615.08, y compris les contributions pour les piles non soumises à taxe (année précédente 14'687'255.64). Les piles industrielles et les batteries automobiles non soumises à taxe ont apporté CHF 206'899.00.

### Recettes de la TEA supérieures à celles de l'année précédente

L'augmentation des recettes d'environ un million de francs par rapport à l'année précédente est due à deux facteurs. D'une part, à l'augmentation des ventes en termes de poids et, d'autre part, à un rattrapage extraordinaire pour les appareils électriques et électroniques, résultant de l'augmentation du poids moyen des piles dans les outils sans fil. Ce rattrapage contribue à hauteur d'environ CHF 250'000.- à l'augmentation des recettes.

La vente de conteneurs de collecte et les dépôts pour conteneurs de transport ont généré des recettes de CHF 46'114.90.

Tous les frais occasionnés par l'achat des conteneurs de collecte, des Battery-Bags aux fûts pour marchandises dangereuses, sont également comptabilisés sous le poste collecte et transport. Compte tenu de l'ensemble des frais d'acquisition et des indemnités aux points de collecte, les dépenses se sont élevées, au total, à CHF 1'570'995.98 (année précédente CHF 1'576'471.65). Le montant pratiquement inchangé de ces dépenses malgré l'augmentation des quantités collectées suggère que les incitations financières d'INOBAT pour l'optimisation des quantités transportées ainsi que les informations correspondantes ont eu un effet positif sur les frais de collecte et de transport.

**Légère diminution des frais de collecte et de transport**

Les frais de traitement des piles portables, piles bouton et piles industrielles soumises à taxe se sont élevés à CHF 10'722'840.20 (année précédente CHF 10'281'259.80). Cette augmentation est due essentiellement à l'augmentation quantitative des piles recyclées.

**Légère augmentation des frais de traitement**

Le poste activités d'information et projets comprend les coûts des mesures de communication de l'année 2014, les contributions financières à des projets destinés à augmenter le taux de récupération ainsi que les contributions à l'association Swiss Recycling pour la sensibilisation de la population au tri des déchets. La diminution de ces dépenses par rapport à l'année précédente est liée, d'une part, aux coûts effectifs des productions publicitaires et, d'autre part, au report en 2015 d'un projet de RP. Le budget global communication n'a pas été entièrement utilisé durant l'année sous revue. Du fait que les budgets de communication avec les agences publicitaires sont conclus pour une certaine durée, de tels reports restent possibles.

**Diminution des dépenses pour les activités d'information**

Le soutien technique aux communes ainsi que la participation au financement de conteneurs de collecte a grevé le fonds de CHF 81'519.50.

**Coût du projet ciblé sur les communes**



## Clôture au 31 décembre 2014

<b>BILAN</b>				
	<b>31.12.2014 Total</b>	<b>31.12.2014 obligatoire</b>	<b>31.12.2014 pré- obligatoire</b>	<b>31.12.2013 Total</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>ACTIF</b>				
Compte courant	3'401'822.13	3'390'985.21	10'836.92	2'263'920.84
Dépôts à terme / compte d'épargne	517'137.39	500'919.84	16'217.55	66'159.85
Titres Valeur nominale	3'750'000.00	3'350'000.00	400'000.00	4'500'000.00
Ajustement de valeur	0.00	0.00	0.00	0.00
Titres Valeur net *)	3'750'000.00	3'350'000.00	400'000.00	4'500'000.00
Créances	4'608'277.96	4'607'833.26	444.70	4'577'399.30
Impôt anticipé	10'324.71	7'340.51	2'984.20	9'958.97
Compte de régularisation actif	2'016'943.30	2'014'629.30	2'314.00	1'391'525.13
<b>Total ACTIF</b>	<b>14'304'505.49</b>	<b>13'871'708.12</b>	<b>432'797.37</b>	<b>12'808'964.09</b>
<b>PASSIF</b>				
Engagements Batrec	1'049'090.40	1'049'090.40	0.00	0.00
Engagements Divers	455'507.85	451'050.30	4'457.55	712'946.67
Compte courant obligatoire/préobligatoire	0.00	0.00	0.00	0.00
Compte de régularisation passif	3'218'957.90	3'218'957.90	0.00	3'249'292.00
Fonds de recyclage 1.1.	8'846'725.42	8'364'671.35	482'054.07	9'495'897.88
Augmentation / Diminution	734'223.92	787'938.17	-53'714.25	-649'172.46
Fonds de recyclage 31.12.	9'580'949.34	9'152'609.52	428'339.82	8'846'725.42
<b>Total PASSIF</b>	<b>14'304'505.49</b>	<b>13'871'708.12</b>	<b>432'797.37</b>	<b>12'808'964.09</b>
*) Valeur de marché des titres	3'951'575.00	3'530'175.00	421'400.00	4'644'350.00

## Clôture au 31 décembre 2014

**COMPTE DU FONDS**

	<b>2014 Total</b>	<b>2014 obligatoire</b>	<b>2014 pré- obligatoire</b>	<b>2013 Total</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>RECETTES</b>				
Contributions TAE *	15'640'615.08	15'640'615.08	0.00	14'687'255.64
Tonneaux de transport	46'114.90	46'114.90	0.00	49'919.00
<b>Total RECETTES</b>	<b>15'686'729.98</b>	<b>15'686'729.98</b>	<b>0.00</b>	14'737'174.64
<b>DEPENSES</b>				
Collecte et transport	1'570'995.98	1'570'995.98	0.00	1'576'471.65
Contributions de recyclage	10'722'840.20	10'722'840.20	0.00	10'281'259.80
Activité d'information et projets	1'651'830.69	1'651'830.69	0.00	1'848'157.99
Projet de commune	81'519.50	81'519.50	0.00	766'316.10
Solde du compte d'administration	925'319.69	871'605.44	53'714.25	914'141.56
<b>Total DEPENSES</b>	<b>14'952'506.06</b>	<b>14'898'791.81</b>	<b>53'714.25</b>	15'386'347.10
<b>AUGMENTATION / DIMINUTION</b>	<b>734'223.92</b>	<b>787'938.17</b>	<b>-53'714.25</b>	<b>-649'172.46</b>

## **8. Annexe**

### **8.1 Liste des membres au 31.12.2014**

Au 31.12.2014, les 130 entreprises suivantes étaient affiliées à INOBAT <sup>1)</sup>:

Accuswiss, 4410 Liestal  
AGOM Technica SA, 6934 Bioggio  
Amsler Spielwaren AG, 4325 Schupfart  
Antenen Ernest SA, 2500 Bienne  
ArrEnergie SA, 2520 La Neuveville  
ATB Systeme AG, 6018 Buttisholz  
Alere GmbH, 8820 Wädenswil  
Batterien für Hörgeräte, 6006 Lucerne  
Balthasar & Co, 6280 Hochdorf  
Banner Batterien Schweiz AG, 5746 Walterswil  
Biketec AG, 4950 Huttwil  
Bonex GmbH, 2540 Granges  
Bosch Robert AG, 8112 Otelfingen  
Buholzer Batterien, 6010 Kriens  
Chaillet & Saltz SA, 1212 Grand-Lancy  
Classic Modell AG, 5605 Dottikon  
Contrel AG, 6331 Hünenberg  
Coop, 4612 Wangen b. Olten  
Cornelia Versand GmbH, 9015 St-Gall  
Crossroads Europe GmbH (bei RENE AG), D- 73529 Schwäbisch Gmünd  
Danfoss AG (bei RENE AG), 4402 Frenkendorf  
Debrunner Acifer AG, 7302 Landquart  
Dirim AG, 9213 Hauptwil  
Diversey Europe B.V. Utrecht, 6542 Münchwilen  
Dreyer Apparatebau AG, 3600 Thoune  
Dyson SA, 8005 Zurich  
Easy Safe, 8545 Rickenbach  
Elevite AG, 8957 Spreitenbach

<sup>1)</sup> L'affiliation à l'organisation de droit privé INOBAT est facultative et gratuite. Environ 60% de toutes les entreprises soumises à déclaration et assujetties à la taxe ont décidé de s'affilier à INOBAT et reçoivent ainsi des informations détaillées sur les activités d'INOBAT.

Energizer SA, 1218 Le Grand-Saconnex/Genève  
FAIE-Versand Schweiz GmbH, 3432 Lützelflüh  
Farnell AG, c/o Centralis Switzerland GmbH, 6300 Zoug  
Fielmann AG, 8050 Zurich  
Fielmann AG, 8400 Winterthur  
Fujifilm (Switzerland) AG, 8157 Dielsdorf  
GABA Schweiz AG, 4106 Therwil  
GE Intelligent Platforms GmbH & Co. KG, D-86150 Augsburg  
Götschi AG, 4002 Bâle  
Hach Lange GmbH, 9424 Rheineck  
HAMA Technics AG, 8117 Fällanden  
Haus & Hof AG, 3367 Thörigen  
Heiniger AG, 3360 Herzogenbuchsee  
Hilti (Schweiz) AG, 8134 Adliswil / Zurich  
Hostettler AG, 6210 Sursee  
Husqvarna Schweiz AG, 5506 Mägenwil  
IGEZ Interessengemeinschaft Elektro-Zaun, 6275 Ballwil  
Ineltro AG, 8105 Regensdorf  
Innomatec GmbH, 5608 Stetten  
INNOVESTA AG, 5330 Bad-Zurzach  
Intercycle, Stephan Küng, 6210 Sursee  
Intervelo Ets., FL-9491 Ruggell  
ITW Haubold Paslode GmbH, 4452 Itingen  
Ivatech SA, 1870 Monthey  
Jauch Quartz GmbH, 4435 Niederdorf  
Johnson Control Batteries AG, 8105 Regensdorf  
Julamp GmbH, 6017 Ruswil  
Jumbo-Markt AG, 8305 Dietlikon  
JYSK GmbH, D- 24976 Handewitt  
Kärcher AG, 8108 Dällikon  
Kaspar Moos AG, Lucerne  
Kertész Kabel, 8153 Rümlang  
KIND Hörzentralen, 6004 Lucerne  
LANDI Schweiz AG, 3293 Dotzigen  
Leclanché S.A., 1400 Yverdon-les-Bains  
Levo-Batterien AG, 4457 Diegten  
Lexotronic AG, 5430 Wettingen  
LIDL Schweiz GmbH, 8570 Weinfelden  
Limex Handels GmbH, 8716 Schmerikon  
LUMINANCE Sàrl, 1219 Le Lignon  
Maagtechnic, Bereich der Dätwyler Schweiz AG, 8600 Dübendorf  
Manor AG, 4052 Bâle  
Marchon S.A., 1701 Fribourg  
Marty Systemtechnik AG, 8212 Neuhausen  
Metabo (Schweiz) AG, 8957 Spreitenbach

MIBAG AG, 8833 Samstagern  
Migros-Genossenschafts-Bund, 8031 Zurich  
Minibar Enterprises AG, 6340 Baar  
Monacor (Schweiz) AG, 6343 Rotkreuz  
Montagetechnik BERNER AG, 4153 Reinach  
Nikon AG, 8132 Egg  
Nissen AG Schweiz, 3004 Berne  
Niwotron AG, 5612 Villmergen  
Novitronic AG, 8050 Zurich  
OFRAG Vertriebsgesellschaft, 5242 Lupfig  
Olympus Schweiz AG, 8604 Volketswil  
Opitec (Schweiz) AG, 1707 Fribourg  
Otoplastic AG, 9001 St-Gall  
Outdoors Direct AG, 8304 Wallisellen  
Panasonic Schweiz, 6343 Rotkreuz  
Philips AG Consumer Lifestyle, 8027 Zurich  
POLYCOM (Netherlands) BV, 1043 Amsterdam NL  
Prillinger GmbH, A-4600 Wels  
Procter & Gamble AG, 1213 Petit-Lancy  
proXplus AG, 4654 Lostorf  
Qonix SA, 6828 Balerna  
Reckitt Benckiser (Switzerland) AG, 8304 Wallisellen  
Renata AG, 4452 Itingen  
REVA-energy (Schweiz) GmbH, 4142 Münchenstein  
Revotool AG, 3661 Uetendorf  
Rovagro SA, 1377 Oulens-Echallens  
Sahli AG, 8934 Knonau  
Sander Elektronik AG, 5314 Kleindöttingen  
Säntis J. Göldi AG, 9464 Rüthi SG  
Segessenmann AG, 4912 Aarwangen  
Semi Electronic AG, 4126 Bettingen  
Siemens Audiologie AG, 8134 Adliswil 2  
Sistech AG, 8608 Bubikon  
Softsourcing AG, 4052 Bâle  
Sony Europe Ltd. Weybridge, SA, 8952 Schlieren  
Spectrum Brands Schweiz GmbH, 8306 Brüttsellen  
SUVEMA AG, 4562 Biberist  
SWISS LIFT ELECTRONIC AG, 8451 Kleinandelfingen  
Swiss Retail Federation, 3000 Berne 7  
T. + M. Models, Schär + Ackermann, 5210 Windisch  
Tegro AG, 8603 Schwerzenbach  
Tekno Parts, 2563 Ipsach  
Telion AG, 8952 Schlieren  
Tobler Electronic AG, 8617 Mönchaltorf  
Toys"R"US AG, 8305 Dietlikon

Triopan Dähler AG, 9401 Rorschach  
Tschudin & Schneider, Inhaber M. Bruhin AG, 8001 Zurich  
Unilever Schweiz GmbH, 8240 Thayngen  
Vital Energie AG, 8411 Winterthur  
Volg Konsumwaren AG, 8401 Winterthur  
VRTEC, 9034 Eggersriet  
Wahl Trading AG, 9493 Mauren  
Walter Meier (Tool) AG  
Webstar, E. Weber & Cie AG, 8010 Zurich – korrekter Name E. Weber & Cie AG, ZH  
Wyss P. , Photo-Video en gros, 8034 Zurich  
XELARIS AG, 8570 Weinfelden  
Zollinger Sport AG, 5306 Tegerfelden

## 8.2 Composition de l'administration

	Elu jusqu'à :	
Johannes Märki chemin du Mont-Blanc, 7 1290 Chavannes-des-Bois	AD 2016	<b>Président</b>
Tobias Schümperli Spectrum Brands Schweiz GmbH 7 Zürcherstrasse 310 8306 Brüttisellen	AD 2016	<b>Vice-président</b>
Andreas Burgener auto-schweiz Postfach 47 3000 Berne 22	AD 2016	<b>Membres</b>
Bruno Cabernard Coop Postfach 2550 4002 Bâle	AD 2016	
Dagmar Jenni Swiss Retail Federation Postfach 3000 Berne 7	AD 2016	
Franz Lindauer Novitronic AG Thurgauerstrasse 74 8050 Zurich	AD 2016	
Otto Mandl Telion AG Postfach 8010 Zurich	AD 2016	
Heidi Oswald Migros-Genossenschaftsbund Postfach 1766 8031 Zurich	AD 2016	
Daniel Plüss Banner Batterien (Schweiz) AG Bannerstrasse 1 5746 Walterswil	AD 2016	

### 8.3 Secrétariat

ATAG Organisations économiques SA  
Eigerplatz 2  
3007 Berne

Tél. 031 380 79 61

Fax 031 380 79 43

[inobat@awo.ch](mailto:inobat@awo.ch) / [www.inobat.ch](http://www.inobat.ch) / [www.awo.ch](http://www.awo.ch)

Adresse postale :  
INOBAT  
ATAG Organisations économiques SA  
Case postale 1023  
3000 Berne 14

Directrice :

Karin Jordi

[karin.jordi@awo.ch](mailto:karin.jordi@awo.ch)

Directeur adjoint :

Max Zulliger

[max.zulliger@awo.ch](mailto:max.zulliger@awo.ch)

Secrétariat / déclarations :

Evelyne Müller / Ann Hurban

[evelyne.mueller@awo.ch](mailto:evelyne.mueller@awo.ch) / [ann.hurban@awo.ch](mailto:ann.hurban@awo.ch)

Comptabilité :

Sandra Bürki

[sandra.buerki@awo.ch](mailto:sandra.buerki@awo.ch)

Controlling:

Peter Gasser

[peter.gasser@awo.ch](mailto:peter.gasser@awo.ch)

Projet sur les communes (Suisse alémanique) :

Walter Weyermann

Projet sur les communes (Suisse romande) :

Jasmine Voide

Bureau INOBAT, Wimmis :

Reiner Werren

[inobat@batrec.ch](mailto:inobat@batrec.ch)

### 8.4 Organe de révision

Blaser Treuhand AG  
Schwarzenburgstrasse 265

Jürg Zahler

3098 Köniz Tél. 031 372 11 11

### 8.5 Autorité de surveillance

Office fédéral de l'environnement, OFEV  
3003 Berne

Marco Buletti

Tél. 058 462 68 37

Rita Barros

Tél. 058 464 21 75



**BLASER  
TREUHAND  
BERN**

Mitglied des Schweizerischen  
Treuhänderverbandes  
TREUHAND | SUISSE

BUCHFÜHRUNG  
RECHNUNGSLEGUNG  
WIRTSCHAFTSPRÜFUNG  
STEUERBERATUNG  
WIRTSCHAFTSBERATUNG  
PERSONALADMINISTRATION

BLASER TREUHAND AG  
SCHWARZENBURGSTR. 265  
CH-3098 KÖNIZ BERN

Telefon 031 372 11 11  
Telefax 031 371 45 18  
btb@treuhandbern.ch  
www.treuhandbern.ch

URS BLASER  
dipl. Experte  
in Rechnungslegung  
und Controlling

CHRISTIAN FLURY  
dipl. Wirtschaftsprüfer

JÜRIG ZÄHLER  
dipl. Experte  
in Rechnungslegung  
und Controlling

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION  
SUR LE CONTROLE RESTREINT**

**A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES DE  
INOBAT**

**ORGANISATION D'INTERET POUR L'ELIMINATION DES PILES SOCIETE  
COOPERATIVE, BERNE**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation du fonds et compte d'exploitation d'administration) de INOBAT organisation d'intérêt pour l'élimination des piles société coopérative pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à l'administration alors que notre mission consiste à contrôler les comptes annuels. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels, présentant un bénéfice au compte d'exploitation du fonds de CHF 734'223.92 ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

**BLASER TREUHAND AG**



**Jürg Zähler**  
Expert diplômé en finance  
et en controlling  
Réviseur responsable



**Beat Weisser**  
Spécialiste en finance et comptabilité  
avec brevet fédéral

Köniz, le 30 avril 2015

**Annexes:**

- Bilan au 31.12.2014
- Compte d'exploitation du fonds 2014
- Compte d'exploitation d'administration 2014